



Histo-Généalogie



Mosset en 1806 - Le bicentenaire

Isidore Dirigoy – Michel Alzeu

L'affaire Dirigoy

Etienne Radondi a toujours affirmé son innocence et assuré que *le 21 juillet 1806 il fut occupé toute la journée à couper du bled dans un champ qui lui appartient, sis au terroir de Mosset, au lieu dit lo Puig et qu'il n'en revint que la nuit avec les autres moissonneurs.*

Pour donner à cet alibi la crédibilité nécessaire qui le sauverait, comme cela s'était passé pour les acquittés **Blanquer** et **Bonamich**, il fait appeler 5 témoins à décharge : **Emmanuel Fabre** (1757-1820), **Jean Ponsaillé** (1762-1824) et son épouse **Marie** (1762), **Raphaël Vila** (1774-1830) et **Isidore Dirigoy** (1756-1811).

Le choix de ces personnes n'a pas été le meilleur et les déclarations des quatre premières contredisent celles d'**Isidore Dirigoy** qui, lui, répète inlassablement que toute la journée du 21 juillet il a coupé du blé seigle avec **Etienne Radondi** au **Puig**.

On connaît la suite : **Radondi** est condamné et **Dirigoy** est arrêté pour faux témoignage..

L'affaire est dramatique. Non seulement **Radondi** n'a pas été sauvé, mais le témoin **Dirigoy** est écroué pour, après instruction, passer devant la même cour de Justice Criminelle. Il tombe sous les coups de l'article 48 du Code Pénal selon lequel *Quiconque sera convaincu du crime de faux témoignage dans un procès criminel sera puni de la peine de 20 années de fer.*

Isidore Dirigoy a été interrogé plusieurs fois sans jamais s'écarter de sa déclaration initiale : le 21 juillet 1806, il a coupé du blé seigle avec **Radondi** au **Puig**. Même après avoir entendu de nouveaux témoins qui le contredisent, il reste ferme sur sa position. Qu'espère-t-il, alors que **Radondi** condamné ne s'est même pas pourvu en cassation ?

Son comportement est parfois curieux : Le 24 mars, il signe le procès verbal d'interrogatoire. Le 21 mai, de nouveau interrogé et requis de signer, il refuse en déclarant que *Quoiqu'il ait su signer il l'a oublié et il ne sait comment tenir la plume.* Cinq mois de prison auraient-ils perturbé son esprit ?

Que disent les autres témoins le 24 février 1808 ?

Pour **Thomas Grau** (1774-1836) maçon le 21 juillet 1806 vers sept heures un quart du matin, étant à une fenêtre du local de la forge de l'**Anech de Matheu et Corcinos**, il vit passer devant cet endroit et sur le grand chemin qui s'y trouve **Etienne Radondi** s'acheminant vers le col de Jau avec **Anne Marie Portell** de Mosset. Quelques jours auparavant, **Radondy** lui avait annoncé qu'il avait fait couper le blé seigle du champ du **Puig**, qu'ils ont en commun, pour profiter de la présence des moissonneurs sur son propre champ mitoyen.

Un autre témoin, **Isidore Maydat** (1762) cultivateur originaire de Mosset et demeurant à Catllar, a coupé du bled pour le compte d'**Etienne Radondi** pendant deux jours au **Puig** sans que **Isidore Dirigoy** fut employé à ce travail.

Marie Rose Freu (1787-1867) de **La Carole** déclara qu'après la moisson de 1806 elle glana les blés dans des fonds possédés par **Etienne Radondi** au **Puig** pendant 3 jours. Elle assure qu'**Isidore Dirigoy** n'y a jamais travaillé.

Selon **Joseph Roquefort**

(1766-1828) les blés seigles semés au **Puig** sont généralement coupés avant le 21 juillet.

Anne Marie Portell (1790-1845) épouse de **Sébastien Arrous** aubergiste déclara que le 21 juillet 1806 au matin, elle quitta Mosset pour aller travailler des haricots à un champ de **Jacques**

Isidore Dirigoy

Ferousse¹, officier de santé à Mosset. A un quart d'heure de la commune, elle fut jointe par Étienne Radondi et François Bonamic et ils ont fait chemin jusqu'au champ ci-dessus.

Augustin Salies (1771-1829) cultivateur de Brèzes est certain qu'il a coupé son blé seigle au *Puig* le même jour que **Radondy**. Il croit que c'était avant le 21 juillet.

Il est donc clair que le système de défense de **Dirigoy** repose sur une contre vérité.

Qui est Isidore Dirigoy ?

En 1808 **Isidore Dirigoy** a 50 ans. Originaire de Mosset il a épousé à Prades une **Combaut** de Campôme qui lui a donné 4 enfants dont l'aîné, **Maurice**, était déjà intervenu comme témoin pour la défense de **Joseph Soler**.

Journalier il est propriétaire de 2 ânes et un cochon, d'un jardin, d'un champ et d'une maison au 18 *Carretera de Prada* à deux pas de celle de **Étienne Radondy**. Sa maison se trouve dans la rue dite à l'époque *Del Portalet de Baix* qui relie la *Carretera de Prada* au *Carrer de las Sabateras*, à l'angle de l'actuel numéro 18. Il y avait donc une petite porte qui débouchait sur la route actuelle.

Isidore Dirigoy n'est pas des plus malheureux : En 1801 il figure sur la liste des 51 notables communaux c'est-à-dire de ceux qui ont un revenu suffisant pour payer des impôts.

Le 2 mai 1806, il est déjà intervenu avec succès devant le tribunal en appel comme témoin pour la défense de **Baptiste Bruzy** (1759-1822) et de **Étienne Chambeu** (1770-1858), accusés d'injures à l'égard du garde bois **Gaudérique Fabre**. Les prévenus ne sont condamnés qu'à un mois de prison au lieu de trois en première instance.

Cette performance lui avait-elle donné le goût de la défense de ses collègues ?

Jugement d'Isidore Dirigoy

Moins d'une journée a suffi pour mener le procès à son terme, du 21 juillet à 5 heures du soir au 22 juillet à 3 heures



Lo Portalet de baix

de l'après midi.

Contrairement aux autres procès précédents, 15 témoins seulement sont requis dont les 6 cités ci-dessus. Ils avaient déjà fait le déplacement à Perpignan pour les jugements précédents.

L'acte d'accusation, daté du **25 avril 1808**, est le suivant : Le 31 janvier 1808, dans les débats qui avaient lieu pour le jugement de **Étienne Radondi**, accusé d'avoir coopéré à l'assassinat commis sur **Jean Serrat et Gaudérique Fabre** le 21 juillet 1806, le dit **Radondi** pour prouver son innocence assure que le 21 juillet 1806, *il fut occupé toute la journée à couper du bled dans un champ qui lui a appartenu, sis au territoire de Mosset, dit Lo Puig et qu'il n'en revint que la nuit avec les autres moissonneurs.*

Le dit Isidore Dirigoy, témoin produit par le dit Étienne Radondi, interrogé sur le fait ci-dessus, déclara, après avoir fait la promesse exigée par la loi, que ce fait était vrai.

Sommé à nouveau de déclarer si le dit fait était vrai, Dirigoy répondit : que le dit jour 21 juillet 1806, il fut employé toute la journée à la coupe du bled pendant à la propriété du dit Étienne Radondi, située au Puig, terroir de Mosset.

Que divers témoins entendus dans le même débat déclarèrent directement ou indirectement le contraire.

Après une heure de délibérations, les jurés suivent les termes de l'acte d'accusation et **Isidore Dirigoy** est condamné aux mêmes peines qu'**Étienne Radondi**, et ceci en particulier en application de l'article 48 du Code Pénal : 20 ans de fer, exposition 6 heures sur la place de La Loge à Perpignan et aux frais qui s'élèveront finalement à 486 francs..

Cassation

Isidore Dirigoy toujours aussi déterminé se pourvoit en cassation. La Cour rejette sa de-



La Loge de Perpignan

mande le **7 octobre**. Il a gagné 3 mois dans la prison de Perpignan.

Le cas de Michel Alzeu (1775-1824)

Des 6 inculpés de 1806, **Michel Alzeu**, condamné à mort par contumace est le seul qui a réussi à échapper à la justice.

Journalier âgé de 33 ans et natif de Marquixanes **Michel Alzeu** est mossétan par sa mère, sœur de **Maurici Matheu** le juge de Paix du *7 Escaler del Judge*. Il a épousé à Mosset **Thérèse Parès** petite fille d'**Emmanuel Parès** le batlle de 1750.

A noter que son beau frère, **Gaudérique Laguerre**, est le frère de **Nicolas Laguerre**. Ce qui conduit à remarquer que le maire de Campôme très actif jusqu'à la découverte des corps est très discret pendant l'enquête et n'est pas cité comme témoin. Ses liens familiaux en seraient-ils la cause ? On a vu que le maire de Mosset **Isidore Lavila** était dans une situation semblable. Plus généralement les liens spécifiques qui lient les divers protagonistes ont joué un certain rôle que les gendarmes enquêteurs semblent avoir totalement ignoré.

Michel Alzeu n'est pas considéré comme un mauvais sujet. On sait qu'il est passé en justice le 7 juillet 1806 pour délit forestier et on a vu qu'il figurait, de ce fait, en tête de la liste des premiers suspects d'août 2006. Dès le 22 juillet il s'est ouvert aux **Cortie** et ses révélations ont conduit à la découverte des corps. Lors de sa rencontre, en compagnie de **Joseph Soler** le 25 août, avec **Sébastien Bazinet** dans les environs d'Arboussols, il a raconté ce qu'il s'était passé sans nier sa participation.

Trois jours plus tard une *brigade commandée par le maréchal des logis est envoyée à Marquixanes pour y arrêter le nommé Alzeu Michel qui s'y trouvait d'après des indices certains. Il est là pour des actes de vente de ses biens pour les mettre à l'abri de la rigueur de la loi, preuve de sa culpabilité.*

Vaines démarches, le prévenu avait mis ses parents aux aguets. La gendarmerie fut reconnue de loin et le coupable prit la fuite².

Le lendemain 29 août il est toujours à Marquixanes, toujours accompagné de **Joseph Soler** et demande l'hospitalité à **Michel Fabre Uzart**. Il lui dit qu'il a l'intention de se rendre en Espagne où son frère est décédé³ et il veut tâcher de retirer quelque chose de sa succession. Il reconnaît mais minimise son implication dans l'affaire des gardes de Mosset. **Michel Fabre Uzart** les accompagna jusqu'à la Chapelle de Sant Estève de Po-

mer au pied de la montagne du Canigou. Alzeu a ajouté en se séparant :

- Évite la mauvaise compagnie, ne fais pas comme moi, que mon sort te serve d'exemple.

Effectivement le 25 août un acte notarié est signé chez **Martin Molins** notaire à Vinça entre **Michel Alzeu** et **François Escape** cultivateur à Marquixanes. **Alzeu y confesse devoir six cent francs gratuitement prêtés au mois de juin denier avec promesse de remboursement au 1^{er} juin 1807. Il hypothèque à cet effet une pièce de terre champ à Brèzes qui confronte le ruisseau de Campôme.**

Il est probable qu'il ne devait rien mais que ces 600 francs lui étaient nécessaires pour passer la frontière, s'installer et aussi pour aider sa femme **Thérèse Parès** à élever son fils de 6 ans et le bébé qui naîtra quelques mois plus tard : exactement le 12 décembre 1807 à Mosset. En effet **François Escape**, le prêteur n'est autre que son beau frère.

On n'a jamais plus entendu parler de **Michel Alzeu**. Il a probablement rejoint l'Espagne. Par contre, il meurt, veuf de **Thérèse Parès** dans son lit à Mosset le 24 septembre 1824, âgé de 48 ans. La prescription étant de 20 ans il n'a pas pu en bénéficier. On peut imaginer qu'avec le retour de la Royauté en 1815 il a pu faire valoir une loi particulière d'amnistie. Une telle loi concernant les délits forestiers a été promulguée en 1820 mais il serait surprenant qu'elle s'appliquât aux meurtriers.

A noter enfin qu'un **Michel Alzeu** figure sur les états de 1827 des émigrés spoliés par la Révolution et qu'il reçoit une indemnité de 545 francs au titre du Milliard des émigrés. Est-ce le même ? Il aurait non seulement échappé à la justice mais reçu une aide financière de l'état... pour rembourser son beau-frère !

Finalement, avec le décès d'**Alzeu** disparaît le neuvième et dernier des principaux acteurs de cette tragédie qui a secoué Mosset il y a 200 ans et dont le bilan immédiat se résume en deux gardes assassinés, sept inculpés dont deux acquittés, quatre condamnés à 20 ans de fer et un fuyard rescapé.

A suivre...

Jean Parès

Références

1 - Surnom de **Jacques Ruffiandis** (1748-1832)

2 - ADPO 2OP2271

3 - Il a effectivement un frère **Paul en Espagne** qui a été Miquelet pendant la Révolution.